



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 3809

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Stationnement
Réglementation à l'occasion
d'une collecte de sang
organisée par l'E.F.S.

Espace Le Volontaire
Samedi 28 octobre 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'organisation d'une collecte de sang, à l'Espace « Le Volontaire », le SAMEDI 28 OCTOBRE 2017, entrée par la rue de la Xavée, des mesures s'imposent pour faciliter le stationnement des organisateurs ;

ARRETONS

Article 1er. - Le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules des organisateurs, est interdit devant l'entrée de l'Espace « Le Volontaire », côté rue de la Xavée, le SAMEDI 28 OCTOBRE 2017 de 07 h.00 à 21 h.00.

Article 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police. La surveillance des panneaux sera de l'unique responsabilité de l'organisateur pour tout dommage éventuel.

Article 3. - Le Commissariat de Police de REMIREMONT et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT, le 06 octobre 2017

Le Maire
./ Jean HINGRAY

Pour ampliation :
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Acte rendu exécutoire après publication
le 06 octobre 2017

Pour ampliation :
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- E.F.S. Vandoeuvre
- Association Remiremont
- Responsable E.I.V.
- Presse
- Affichage
- Directeur S.T.M.
- Agent de Maîtrise
- Dossier Mairie